



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
3 juillet 2026

Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application
Septième réunion
Nairobi, 4-12 août 2026
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*
Questions administratives et budgétaires

**Conférence des Parties à la Convention sur la
diversité biologique**
Dix-septième réunion
Erevan, 19-30 octobre 2026
Point 7 de l'ordre du jour provisoire**
**Administration de la Convention sur la diversité
biologique, budget des fonds d'affectation spéciale et
examen fonctionnel du Secrétariat**

**Conférence des Parties à la Convention sur la
diversité biologique siégeant en tant que
réunion des Parties au Protocole de
Cartagena sur la prévention des risques
biotechnologiques**
Douzième réunion
Erevan, 19-30 octobre 2026
Point 6 de l'ordre du jour provisoire***
**Administration du Protocole de Cartagena et
budget des fonds d'affectation spéciale**

**Conférence des Parties à la Convention sur la
diversité biologique siégeant en tant que réunion
des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès
aux ressources génétiques et le partage juste et
équitable des avantages découlant de leur
utilisation**
Sixième réunion
Erevan, 19-30 octobre 2026
Point 6 de l'ordre du jour provisoire****
**Administration du Protocole de Nagoya et budget
des fonds d'affectation spéciale**

Administration de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025-2026[†]

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties à la Convention a prié la Secrétaire exécutive de faire rapport à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la douzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, sur les recettes et l'exécution du budget, les soldes inutilisés et l'état des excédents et des reports, ainsi que sur tout ajustement apporté au budget pour l'exercice biennal 2025-2026.

* [CBD/SBI/7/1](#).

** [CBD/COP/17/1/Rev.1](#).

*** [CBD/CP/MOP/12/1](#).

**** [CBD/NP/MOP/6/1](#).

[†] Le présent document est publié sans avoir été soumis à une mise en forme officielle.

2. Le présent document fournit des informations détaillées sur l'exécution financière et administrative du Secrétariat pour l'exercice biennal 2025-2026 jusqu'au 31 mai 2026, sauf indication contraire. De plus amples informations sur l'état des contributions aux trois fonds d'affectation spéciaux (Fonds d'affectation spéciale pour la Convention, Fonds d'affectation spéciale pour le budget du programme de base du Protocole de Cartagena et Fonds d'affectation spéciale pour le budget du programme de base du Protocole de Nagoya), au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires supplémentaires en appui aux activités approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles, le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention et le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des peuples autochtones et communautés locales, au 31 mai 2026, ainsi que les états financiers pour 2025, sont disponibles sur le site Web du Secrétariat.

II. Recettes et exécution financière pour l'exercice biennal 2025-2026

A. État des contributions mises en recouvrement

3. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties a adopté un programme de travail et un budget intégré pour la Convention et ses Protocoles. Dans la même décision, elle a décidé de répartir les coûts des services du Secrétariat entre la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya selon un ratio de 72 à 15 à 13, pour l'exercice biennal 2025-2026. Le budget intégré a également été adopté par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya dans les décisions [CP-11/11](#) et [NP-5/12](#).

4. Un budget intégré de 21 682 100 dollars pour 2025 et de 22 753 400 dollars pour 2026 a été approuvé, soit 44 435 500 dollars au total pour l'exercice biennal, coûts d'appui au programme compris (13 %). Le tableau 1 présente la répartition de ce budget entre la Convention et les Protocoles, telle qu'approuvée par leurs organes directeurs respectifs.

Tableau 1

Sommaire des ressources approuvées, par fonds d'affectation spéciale, 2025-2026

(Dollars des États-Unis)

			Total du budget approuvé pour l'exercice biennal 2025- 2026
<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Budget approuvé pour 2025</i>	<i>Budget approuvé pour 2026</i>	
Fonds d'affectation spéciale de la Convention	15 611,1	16 382,4	31 993,5
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Cartagena	3 252,3	3 413,1	6 665,4
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Nagoya	2 818,7	2 957,9	5 776,6
Total	21 682,1	22 753,4	44 435,5

5. Tel que démontré dans le tableau 2, après déduction des économies des périodes précédentes de 668 900 dollars et de la contribution du pays hôte de 3 321 300 dollars, le total des contributions mises en recouvrement auprès des Parties à la Convention et de ses Protocoles, conformément au barème des quotes-parts, s'est élevé à 40 445 300 dollars pour l'exercice biennal.

Tableau 2

État global des contributions mises en recouvrement, 2025-2026

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source de financement</i>	<i>Montant</i>
Budget approuvé	44 435,5
Pays hôte	(3 321,3)
Économies des années précédentes	(668,9)
Total des quotes-parts	40 445,3

Tableau 3

État des contributions à la Convention et ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025-2026, au 31 mai 2026

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Montant mis en recouvrement</i>	<i>Montant reçu</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant impayé</i>	<i>Pourcentage</i>
Fonds d'affectation spéciale de la Convention	29 120,6	21 084,6	72,40	8 036,0	27,60
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Cartagena	6 066,8	4 030,8	66,44	2 035,9	33,56
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Nagoya	5 257,9	3 047,1	57,95	2 210,8	42,05
Total	40 445,3	28 162,5	69,63	12 282,7	30,37

6. Tel que démontré dans le tableau 3, au 31 mai 2026, 69,63 % du total des contributions mises en recouvrement pour l'exercice biennal 2025-2026 avaient été versés par les Parties. Comme indiqué au tableau 4, à la même date, 94 Parties à la Convention, 80 Parties au Protocole de Cartagena et 57 Parties au Protocole de Nagoya avaient versé l'intégralité de leurs contributions mises en recouvrement pour 2025. En ce qui concerne 2026, 49 Parties à la Convention, 37 Parties au Protocole de Cartagena et 25 Parties au Protocole de Nagoya avaient versé l'intégralité de leurs contributions.

Tableau 4

État des contributions mises en recouvrement pour l'exercice biennal 2025-2026 versées intégralement, au 31 mai 2026

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Quote-part pour 2025</i>			<i>Quote-part pour 2026</i>	
	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Nombre de Parties ayant versé l'intégralité</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de Parties ayant versé l'intégralité</i>	<i>Pourcentage</i>
Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique	196	94	47,96	49	25,00
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Cartagena	173	80	46,24	37	21,39
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Nagoya	142	57	40,14	25	17,61

7. L'état des contributions aux trois fonds généraux d'affectation spéciale est disponible sur le site Web du Secrétariat.

B. Exécution du budget intégré 2025-2026

8. Comme indiqué dans la troisième colonne du tableau 5, au 31 mai 2026, les dépenses effectives ainsi que les montants prévisionnels jusqu'en décembre 2026 pour l'exercice biennal 2025-2026

s'élèvent au total à 39 023 699 dollars, y compris les dépenses effectives et les engagements qui seraient décaissés d'ici la fin de 2026.

Tableau 5

Dépenses par ligne budgétaire comparées au budget intégré approuvé pour 2025-2026, au 31 mai 2026

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de la dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2025-2026–</i>	<i>Dépenses 2025-2026– (effectives et prévisionnelles)</i>	<i>Écart prévisionnel 2025-2026</i>
Dépenses de personnel	27 163,7	26 277,9	885,8
Personnel temporaire	200,0	180,0	20,0
Réunions du Bureau	338,3	300,0	38,3
Réunions d'experts	380,0	380,0	–
Réunions des organismes intergouvernementaux	4 975,5	5 855,9	(880,4)
Consultants	150,0	150,0	–
Examen structurel	250,0	278,0	(28,0)
Voyages officiels	850,0	835,0	15,0
Loyer et frais connexes	2 939,2	2 948,6	(9,4)
Formation	10,0	10,0	–
Technologies de l'information	130,0	130,0	–
Dépenses générales de fonctionnement	1 453,2	1 453,2	–
Moyen de sensibilisation du public	200,0	198,0	2,0
Traduction des sites Web du Centre d'échange	130,0	80,0	50,0
Total	39 169,9	39 080,9	93,4

Dépenses de personnel

9. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties a approuvé 87 postes (56 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 31 postes de la catégorie des services généraux) pour le budget de base consolidé des trois fonds généraux d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2025-2026. L'Organisation des Nations Unies a approuvé les barèmes de traitement révisés pour le personnel recruté localement à Montréal (catégories des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan national), à la suite des résultats d'une enquête sur les traitements menée par la Commission de la fonction publique internationale en 2024. Afin d'échelonner l'incidence financière de l'augmentation des traitements, celle-ci a été mise en œuvre en deux étapes : avec effet au 1er avril 2024, les traitements ont augmenté de 6,44 %, puis avec effet au 1er avril 2025, ils ont augmenté d'un nouveau 6,27 %. La part restante de l'augmentation sera échelonnée sur les années à venir, en fonction des examens intérimaires et des règles de l'Organisation des Nations Unies. Les paiements rétroactifs ont été traités en 2025.

Personnel temporaire

10. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait dépensé environ 82 000 dollars pour recruter quatre contractants individuels afin de répondre à des besoins opérationnels accrus. Il est prévu de recruter du personnel temporaire supplémentaire pour le solde du budget afin d'appuyer la préparation des prochaines réunions de la Conférence des Parties.

Consultants

11. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait dépensé environ 125 000 dollars pour sept consultants, avec la perspective de dépasser ce budget compte tenu du besoin actuel de recruter un ou deux consultants supplémentaires.

Formation

12. Au 31 mai 2026, environ 7 000 dollars avaient été dépensés pour couvrir les coûts de la formation à l'analyse de données. Le solde restant sera consacré à d'autres formations du personnel avant décembre 2026.

Examen structurel

13. L'examen structurel a été mené et achevé avec un dépassement de dépenses d'environ 28 000 dollars. Le rapport complet est présenté dans un document distinct¹.

Réunions du Bureau

14. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties a approuvé un budget de 338 300 dollars pour l'exercice biennal afin de couvrir les coûts des réunions du Bureau. Au cours de la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, neuf réunions du Bureau de la Conférence des Parties ont eu lieu, ainsi que deux réunions conjointes avec le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Sur ces neuf réunions, trois² ont eu lieu en personne et les six autres par visioconférence. Par ailleurs, une retraite s'est tenue à Panama en octobre 2025, immédiatement après la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales. L'une des réunions conjointes s'est tenue en personne à Rome en 2025, en marge de la reprise de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, et l'autre s'est tenue en ligne. Pour la période restante du 1er juillet au 30 octobre 2026, il y aura deux réunions en ligne et deux réunions en personne du Bureau, tenues à Nairobi pour la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et à Erevan pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties. Un total d'environ 231 000 dollars avait été dépensé au 31 mai pour faciliter les déplacements des membres du Bureau originaires de pays en développement Parties, et le Secrétariat prévoit de dépenser intégralement le solde du budget d'ici la fin décembre 2026.

Réunions d'experts

15. À sa seizième réunion, la Conférence des Parties a approuvé un budget de 380 000 dollars pour organiser plusieurs réunions d'experts en 2025-2026. Au cours de la période du 1er janvier 2025 au 31 mai 2026, le Secrétariat a organisé des réunions d'experts en présentiel, pour un coût total d'environ 352 000 dollars :

- (a) Réunions d'experts au titre de la Convention :
 - (i) Première réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la méthode d'allocation (27-29 janvier 2026) ;
 - (ii) Deuxième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la méthode d'allocation (12-14 mai 2026) ;
 - (iii) Une réunion du Comité consultatif informel sur le Centre d'échange se tiendra avant décembre 2026 ;
- (b) Réunions d'experts au titre du Protocole de Cartagena :
 - (i) Vingtième réunion du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (27-29 mai 2025) ;
 - (ii) Treizième réunion du Comité consultatif informel sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (9-11 décembre 2025) ;

¹ [CBD/SBI/6/10](#).

² Reprise de la seizième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Rome en 2025, première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales, tenue à Panama en 2025, et sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, tenue à Rome en 2026.

- (iii) Vingt et unième réunion du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (10-12 juin 2026) ;
- (iv) Quinzième réunion du Groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (16-18 juin 2026) ;
- (c) Réunions d'experts au titre du Protocole de Nagoya :
 - (i) Cinquième réunion du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (27-29 mai 2026) ;
 - (ii) Sixième réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (1-4 juin 2026) ;
 - (iii) Sixième réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (17 juin 2026).

Réunions des organismes intergouvernementaux

16. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties a approuvé un budget de 4 975 500 dollars pour l'exercice biennal afin de couvrir les coûts des réunions des organes subsidiaires, de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la douzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Au 31 mai 2026, environ 4,14 millions de dollars avaient été dépensés pour couvrir les coûts des vingt-septième et vingt-huitième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, des sixième et septième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, de la reprise de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales, de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la douzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, et de la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Il importe de noter qu'une réunion supplémentaire de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a eu lieu pendant cet exercice biennal, qui n'avait pas été prise en compte dans le budget 2025-2026. Avec la prochaine vingt-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, qui se tiendront à Nairobi, et la dix-septième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Erevan, cette ligne budgétaire devrait être dépassée d'un montant estimé à 880 000 dollars.

Moyen de sensibilisation du public et communications

17. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait dépensé environ 145 000 dollars pour produire des documents d'information destinés à l'impression, au Web, aux réseaux sociaux ainsi qu'à la diffusion audio et télévisée, mettant en avant et faisant connaître le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties, d'autres travaux menés au titre de la Convention et la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique.

Traduction du site Web du Centre d'échange et des projets

18. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait dépensé environ 7 000 dollars au titre de cet objet de dépense, principalement pour la traduction des plateformes du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. Le site

Web du Secrétariat étant en cours de refonte, la traduction de son contenu a été reportée jusqu'à la finalisation de cette refonte.

Voyages officiels

19. Au 31 mai 2026, un montant approximatif de 600 000 dollars avait été dépensé au titre des voyages officiels du personnel du Secrétariat au cours de l'exercice biennal, pour représenter la Convention et ses Protocoles à diverses réunions et événements.

20. Au cours de l'exercice biennal, le personnel du Secrétariat a également assisté à des réunions avec la société civile et des forums d'entreprises et a participé à des réunions techniques et à des processus intergouvernementaux concernés. La participation du personnel à d'autres réunions et événements a été financée par des contributions volontaires, tandis que certaines participations ont été prises en charge par les différents organisateurs. En outre, des membres du personnel ont assisté à des réunions et événements par visioconférence.

Loyer et coûts connexes

21. Le loyer et les coûts connexes des locaux du Secrétariat à Montréal (Canada) sont pris en charge par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec, selon une répartition des coûts de 75/25. Le Secrétariat est en voie de décaisser 2 948 590 dollars pour la location de ses locaux au cours de l'exercice biennal, conformément au bail actuel de dix ans.

Technologies de l'information

22. Le Secrétariat a dépensé environ 80 000 dollars pour engager les services de concepteurs d'interface utilisateur afin d'améliorer la conception et les fonctionnalités du site Web du Secrétariat. Il en résultera un site plus dynamique, attractif et intuitif, adapté à tous types d'appareils (ordinateurs, tablettes, smartphones) et cohérent avec les thématiques du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. D'autres services seront utilisés en consommant le solde du montant budgétisé jusqu'en décembre 2026.

Dépenses générales de fonctionnement

23. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent le financement du matériel et des fournitures de bureau, des services publics, des coûts d'assurance, des services de messagerie, des coûts de communication, des coûts annuels de licence Umoja, des logiciels informatiques, des logiciels de réunion virtuelle, des licences de technologies de l'information, de l'entretien du matériel, de l'entretien des locaux, des frais bancaires et des dépenses diverses. Ce budget devrait être intégralement dépensé d'ici la fin décembre 2026.

Réserve de fonds de roulement

24. La réserve de fonds de roulement correspond à 15 % des dépenses annuelles estimées, y compris les coûts d'appui au programme. Elle a pour objet de garantir la continuité des opérations du Secrétariat en cas d'insuffisance temporaire de trésorerie. Les sommes prélevées sur cette réserve sont reconstituées à partir des contributions dès que possible.

Tableau 6

Réserve de fonds de roulement, au 31 mai 2026

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>2025</i>
Fonds d'affectation spéciale de la Convention	2 441,9
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Cartagena	508,7
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base pour le Protocole de Nagoya	440,9
Total	3 391,5

25. Le tableau 6 présente la réserve de fonds de roulement au 31 décembre 2025.

26. Au 31 décembre 2025, l'excédent net cumulé des actifs, à l'exclusion de la réserve de fonds de roulement de 3 391 500 dollars, des trois fonds généraux d'affectation spéciale s'élevait à 18,2 millions de dollars (voir tableau 7).

Tableau 7

Excédent cumulé (à l'exclusion de la réserve de fonds de roulement), au 31 décembre 2025

(Millions de dollars des États-Unis)

Convention	11,0
Protocole de Cartagena	4,9
Protocole de Nagoya	2,3
Total	18,2

C. Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires supplémentaires en appui aux activités approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles

27. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties a pris acte d'une estimation de financement de 28 690 983 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires supplémentaires en appui aux activités approuvées au titre de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025-2026. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait reçu des contributions supplémentaires pour des activités approuvées totalisant 7 918 486 dollars.

D. Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention

28. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties a pris note d'une estimation de financement de 7 894 300 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention pour l'exercice biennal 2025-2026. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait reçu des contributions à ce Fonds totalisant 2 178 459 dollars.

29. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait dépensé 1 277 734 dollars en 2025 et 2026 pour la participation de 352 délégués de pays en développement à la vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à la reprise de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, et à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales.

E. Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des peuples autochtones et communautés locales

30. Dans sa décision [16/28](#), la Conférence des Parties a pris acte d'une estimation de financement de 317 000 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires destiné à faciliter la participation des peuples autochtones et communautés locales pour l'exercice biennal 2025-2026. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait reçu des contributions totalisant 258 357 dollars.

31. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait engagé des dépenses totalisant 88 523 dollars pour couvrir les frais de voyage des participants des peuples autochtones et communautés locales à la vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à la reprise de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole

de Nagoya, et à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales. Il est prévu que le Secrétariat dépensera le solde de 169 834 dollars avant la fin de l'exercice biennal 2025-2026.

III. Autres questions administratives

A. Effectifs

32. Dans sa décision [16/28](#) la Conférence des Parties a adopté un tableau des effectifs du Secrétariat pour l'exercice biennal 2025-2026 comptant 56 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 31 postes de la catégorie des services généraux. Au 31 mai 2026, il y avait neuf postes vacants dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et cinq postes vacants dans la catégorie des services généraux, pour lesquels le recrutement est en cours à différents stades. Tous les postes vacants devraient être pourvus d'ici la fin de 2026.

33. Outre les postes financés au titre du budget de base intégré, il existe 18 postes (4 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 14 dans la catégorie des services généraux) au sein de la Division de l'administration, des finances et des services de conférence, financés par les fonds généraux d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 5 postes au sein de l'équipe du Fonds du Japon pour la biodiversité (3 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dont un poste d'expert associé financé par le Japon, et 2 dans la catégorie des services généraux). En outre, deux postes de la catégorie des administrateurs sont financés par des contributions volontaires de l'Union européenne et de la Norvège, et deux postes sont financés par la République de Corée dans le cadre du projet Initiative Bio-Bridge (un dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et un dans la catégorie des services généraux). La France et la République de Corée financent directement deux experts professionnels en mission.

34. Par ailleurs, quatre experts associés parrainés respectivement par l'Italie (un), le Japon (un), la République de Corée (un) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (un) appuient actuellement le Secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail. Deux experts associés supplémentaires sont attendus avant la fin décembre 2026, parrainés respectivement par la Chine et l'Allemagne.

35. Au 31 mai 2026, le Secrétariat avait établi environ 72 contrats de consultant et de contractant individuel au cours de l'exercice biennal, financés principalement par des contributions volontaires, en tant que ressources additionnelles pour la mise en œuvre du programme de travail et la gestion des besoins en personnel à court terme.

B. Budgétisation axée sur les résultats

36. En réponse à une demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision [14/37](#) et aux recommandations d'audit, le Secrétariat a élaboré un cadre axé sur les résultats pour ses travaux de programmation et de budgétisation. Ce cadre a été progressivement mis en place depuis le début de 2023, l'objectif étant de le rendre pleinement opérationnel au cours de l'exercice biennal 2025-2026. Il sera actualisé régulièrement, en particulier après les réunions importantes, afin de veiller à ce que la planification soit alignée sur les décisions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, et ajustée en conséquence. Ce cadre devrait guider le Secrétariat dans la détermination de ses besoins en ressources et permettre d'optimiser davantage l'utilisation des fonds volontaires aux fins de l'obtention de résultats.

37. Le Secrétariat a commencé à utiliser le cadre axé sur les résultats afin d'assurer une mise en œuvre optimisée de ses activités et une utilisation optimisée des fonds volontaires. Ce cadre permettra également au Secrétariat de suivre la mise en œuvre de ses activités et de rendre compte des résultats de manière efficace.

C. Recommandations d'audit restées en suspens

38. Le Secrétariat a fait l'objet de trois audits au cours des cinq dernières années. Le premier, réalisé par le Bureau des services de contrôle interne en juillet 2019, a été suivi de deux audits menés par le Comité des commissaires aux comptes en janvier 2020 et en octobre 2021. Au 31 mai 2026, toutes les recommandations issues de ces audits avaient été mises en œuvre et closes, à l'exception de la recommandation figurant au paragraphe 78 du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2021³, concernant les subventions clôturées. Dans sa mise à jour la plus récente communiquée aux commissaires aux comptes, le Secrétariat a indiqué que des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre de cette recommandation et a demandé sa clôture.

39. En ce qui concerne l'établissement d'une stratégie de mobilisation des ressources et l'élaboration d'une politique et d'un mécanisme d'évaluation, le Secrétariat a donné la priorité à la mise en place du cadre de gestion axée sur les résultats devant guider l'élaboration et la gestion de son programme de travail, processus qui se poursuit et devrait être achevé en 2026. Le cadre de gestion axée sur les résultats est considéré comme une étape nécessaire avant l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'une politique et d'un mécanisme d'évaluation. Compte tenu de son manque de capacités, le Secrétariat prévoit de mobiliser des fonds pour recruter des spécialistes des stratégies de mobilisation des ressources et de l'évaluation des politiques, en vue de mettre en œuvre ces recommandations d'ici décembre 2026.

40. De plus amples informations sur la mise en œuvre des recommandations d'audit restées en suspens d'application figurent dans le document [CBD/SBI/7/14/Add.1-CBD/COP/17/4/Add.3](#).

D. Examen fonctionnel

41. Conformément aux demandes formulées par la Conférence des Parties au paragraphe 35 de la décision [15/34](#) et au paragraphe 11 de la décision [16/28](#), le Secrétariat a commandé un examen fonctionnel externe approfondi de sa structure. Cet examen a été mené par l'équipe de conseil en gestion du Programme des Nations Unies pour le développement.

42. L'Organe subsidiaire, à sa sixième réunion, a examiné cette question et élaboré la recommandation 6/9, prenant note du résumé analytique du rapport sur l'examen fonctionnel externe approfondi du Secrétariat, tel qu'il figure à l'annexe I au document [CBD/SBI/6/10](#). Le rapport complet sur cet examen figurait dans le document [CBD/SBI/6/INF/12](#).

43. Le Secrétariat a préparé un rapport d'étape sur l'examen fonctionnel du Secrétariat, tel qu'il figure dans le document [CBD/SBI/7/15/Add.1-CBD/COP/17/4/Add.4](#), qui rend compte aux Parties des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'examen fonctionnel depuis la sixième réunion de l'Organe subsidiaire, de mars à mai 2026, en particulier en ce qui concerne les mesures énumérées au paragraphe 3 de la recommandation 6/9, y compris les incidences budgétaires des mesures proposées dans le cadre de cet examen.

³A/77/5/Add.7.